

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DE L'ORNE**  
**DEPARTEMENT DE L'ORNE**

**Délibération DEL-2024-04-45**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



**SÉANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2024**

Date de  
convocation :  
 4 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de Surdon (Macé) sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.

Nombre de  
délégués en  
exercice :  
 42

Présents : MMES BETTEFORT Stelliane, BIDAULT Martine, DEBACKER Hélène, GUYOT Jeannine, LECAMUS Florence, LEMOINE Martine, LUBRUN Laurence, MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline, MESNEL Elisabeth, MEYER Martine, PERSEHAYE Christel, PUITG Reine-Marie, TINOIS Marie-Claude, MM. CUISINIER Jean-Michel, EGRET Fabrice, FLEURIEL Patrick, FONTAINE Jean-Pierre, GRASLAND Yves, HUGUIN Patrick, LAMBERT Patrick, LE CARVENNEC Eric, LELOUP Christian, LEVESQUE Michel, MAACHI Mostefa, MAUSSIRE Jacques, QUELLIER Serge, RENOARD Eric, RICHARD Christian, ROGER Damien, ROLLAND Jean-Pierre, SIX Vincent, TAUPIN Jean-Marie, VAULOUP Pascal, VINET Paul

Nombre de  
délégués présents :  
 34

Nombre de  
votants :  
 40

Excusés avec pouvoir : Mme LAMBERT Pamela (pouvoir donné à M. MAACHI Mostefa), Mme LEROY Pascale (pouvoir donné à M. QUELLIER Serge), M. LEROY Michel (pouvoir donné à M. VINET Paul), M. PAUPY Richard (pouvoir donné à M. EGRET Fabrice), M. ROBIEUX Christophe (pouvoir donné à Mme LECAMUS Florence), M. SOREL Damien (pouvoir donné à Mme MEYER Martine)

**VOIX POUR :**  
 38

Secrétaire de séance : Mme MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline

**VOIX CONTRE :**  
 2

**Objet : Ordures ménagères - Vote des taux TEOM 2024**

**ABSTENTIONS :**  
 0

**Le Conseil Communautaire**, après en avoir délibéré, par 38 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention :

➤ **VOTE** les taux par zone de la façon suivante :

Zone 1 « Sées urbaine porte à porte 2 fois » :	27,50 %
Zone 2 « Mortrée et Almenêches porte à porte 1 + 1 » :	24,81 %
Zone 3 « Chailloué (hors Neuville et Marmouillé) – Ex-CdC Mortrée porte à porte 1 fois » :	17,88 %
Zone 4 « Zone rurale – Apport volontaire » :	13,61 %
Zone 5 « Zone Entreprises » :	7,00 %

➤ **AUTORISE** le Président à notifier cette décision à la Direction des Services Fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux.

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Pierre FONTAINE



La secrétaire,  
Marie-Caroline MALEWICZ-LABBÉ

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Marie-Caroline MALEWICZ-LABBÉ mentioned in the text above.